



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE**

Date de la convocation :
20 septembre 2023

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	13	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT**

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : , Henri BONNEFOY, Mireille DELMAS-BELLON, Cyril FALQUES, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Marie-Jeanne SUZZONI, Gérard UGHETTO,

Étaient absents excusés : Corinne BOUYSSOU, Sébastien BRUN,

Étaient absents non excusés : Michel ARCHANGE, Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Éric POPEE.

Pouvoir : Serge CAPDEGELLE à Henri BONNEFOY
Maurice FORNO à Claude LABRO
Jean-Stéphane FRANCESCHI à Jean-Pierre RANCHON
Angélique PASCAL à Elisabeth SIGNORET

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
- EXERCICE 2022**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.
(www.services.eaufrance.fr)

LE COMITE SYNDICAL,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

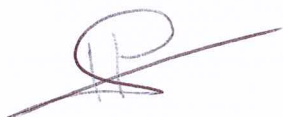
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - exercice 2022, ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son suppléant à effectuer toutes formalités utiles se rapportant à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET



Le Président,
Claude LABRO

